Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260330-2026_03_30_D39-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 39

L'an deux mil vingt-six, le trente mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2026 Convocation affichée le : 20 mars 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, E. DE OLIVEIRA-ORIOL. M. QUERE.

Absent excusé :

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 19

Procuration :

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Désignation des délégués communaux à la Commission de Suivi de Site (CSS) MAXAM.

Mme Le maire informe que la commune est membre du collège « Collectivités Territoriales » du Comité de suivi de site (CSS) de l'établissement MAXAM et qu'à ce titre il appartient au Conseil Municipal de désigner deux conseillers municipaux, un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de ce Comité.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** les conseillers municipaux suivants pour siéger au CSS (Comité de Suivi de Site) de l'établissement MAXAM de PLONEVEZ DU FAOU :
    - **Membre titulaire : Jean-Luc LANDREIN.**
    - **Membre suppléant : Alain LAMANDA.**

Pour copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.